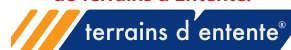


Les «Foulées du Zang» sont organisées dans le cadre de Terrains d'Entente.



Terrains d'Entente est une démarche globale d'information, d'explication et de dialogue au travers de laquelle Arkema et Total s'engagent dans une nouvelle approche des relations avec leur environnement.

Les récompenses

Tous les participants recevront un lot à leur arrivée. Les lots ne seront pas cumulables entre les classements scratch et par catégorie.

Pour les coureurs du 10 km :

- Un prix d'une valeur de 80€ sera remis à chaque premier de sa catégorie.
- Un classement scratch hommes et scratch femmes (par ordre d'arrivée) récompensera les trois premiers arrivés hommes et femmes toutes catégories confondues :

1er(e) : Chèque cadeau d'une valeur de 120€

2ème : Chèque cadeau d'une valeur de 100€

3ème : Chèque cadeau d'une valeur de 80€

Pour le 5 km :

Un classement scratch hommes et scratch femmes (par ordre d'arrivée) récompensera les trois premiers arrivés hommes et femmes toutes catégories confondues.

La marche :

A l'issue de la marche découverte, les trois marcheurs qui auront le mieux répondu à un quiz qui leur sera proposé à l'issue de la marche, seront récompensés.

Fin de la manifestation

Pour clore la manifestation, l'ensemble des participants est convié à un cocktail, où les différents prix seront remis ainsi que le don versé à l'association.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont à retourner ou à déposer à l'aide du bulletin ci-joint, à l'adresse suivante, **au plus tard mercredi 5 juin 2013 :**

Clément HESSE
Arkema Carling - Communication
BP 61005
57501 Saint-Avold Cedex

Nous vous rappelons qu'aucune inscription pour les courses ou pour la marche ne sera prise en compte le jour de l'événement.

Projet Myéline

Arkema et Total organisent les «Foulées du Zang» en partenariat avec l'Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA).

Pour chaque inscription et participation d'un coureur ou d'un marcheur et la participation de bénévoles des deux entreprises, une participation sera versée au projet Myéline soutenu par l'association ELA.

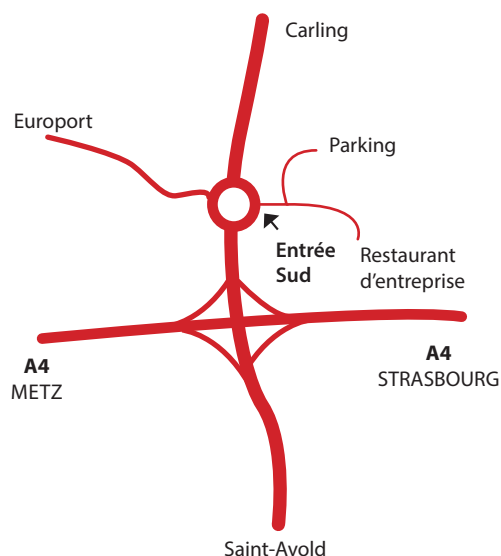
La myéline constitue la substance blanche du cerveau et de la moelle épinière. Elle enveloppe la fibre nerveuse à la manière d'un câble électrique: c'est elle qui permet la bonne conduction des messages nerveux.

Chez les personnes atteintes de leucodystrophies, la gaine des nerfs est abîmée, les messages nerveux ne passent plus correctement et les fonctions vitales sont touchées.

Le projet Myéline est un programme scientifique international, dont l'objectif est de trouver comment régénérer la myéline et restaurer ainsi les fonctions perdues. Il est dirigé par des patients et des parents, en étroite collaboration avec des chercheurs.

Plus de 100 000 bébés, enfants ou adultes sont concernés, rien qu'en France.

Plan d'accès



Conception : Communication Arkema - Ne pas jeter sur la voie publique



**Foulées
du
Zang**
au profit de l'association ELA

Courses pédestres
5 et 10km
Marche découverte

Fonds reversés en intégralité à ELA
Courses à
5€
Marche gratuite

Dédicaces et photos avec Miss Lorraine
Inscrivez-vous dès maintenant au 03 87 93 86 34
Clôture des inscriptions le 5 Juin
Pas d'inscriptions le jour même

Départ marche : 8h30 - Courses : 10h // RDV à l'entrée Sud de la plateforme chimique de Carling
Nombre de coureurs limité à 300
Informations par téléphone ou sur www.arkema.fr page Carling



Règlement

Total et Arkema organisent, dimanche 9 juin 2013, la

douzième édition des «**Foulées du Zang**».

Cette manifestation, qui se déroulera dans la forêt du Zang aux abords de la plateforme chimique de Carling/Saint-Avoid, séduira petits et grands sportifs. Les coureurs auront le choix entre un parcours de 5 et 10 km. Pour les amoureux de la nature, une marche découverte sera organisée avec l'APON.

Modalités

Conditions d'accès

«**Les Foulées du Zang**» sont ouvertes à tous. Les droits d'inscription s'élèvent à 5 € pour les courses 5 et 10km. L'inscription à la marche est gratuite.

• **Courses 5 et 10 km** : les coureurs doivent être âgés d'au moins 16 ans. Les inscriptions seront ouvertes jusqu'au mercredi 5 juin 2013. Le nombre d'inscriptions pour ces deux courses est limité à 300 personnes.

• **Marche** : les marcheurs doivent être âgés d'au moins 8 ans. Les moins de 16 ans devront être accompagnés par un majeur pour un mineur. Les poussettes et vélos sont interdits sur le circuit, tout comme les animaux de compagnie. Les inscriptions à la marche se font obligatoirement à l'avance et sont limitées à 50 participants.

Inscriptions à la course

Les coureurs du 10 km pourront être inscrits dans 16 catégories selon leur âge, leur sexe, qu'ils soient salariés Total/Arkema (personnel, conjoint ou enfant à charge de 16 ans et plus) ou non.

Nés entre 1996-1997 : **Nés entre 1964-1973 :**
- Cadets Hommes - Vétérans 1 Hommes
- Cadets Femmes - Vétérans 1 Femmes

Nés entre 1994-1995 : **Nés entre 1954-1963 :**
- Juniors Hommes - Vétérans 2 Hommes
- Juniors Femmes - Vétérans 2 Femmes

Nés entre 1991-1993 : **Nés entre 1944-1953 :**
- Espoirs Hommes - Vétérans 3 Hommes
- Espoirs Femmes - Vétérans 3 Femmes

Nés entre 1974-1990 : **Nés avant 1943 (inclus) :**
- Seniors Hommes - Vétérans 4 Hommes
- Seniors Femmes - Vétérans 4 Femmes

Pièces à fournir

En raison du Plan Vigipirate, il est demandé de joindre au bulletin d'inscription, une photocopie d'une pièce d'identité. L'original de la pièce d'identité sera à présenter le jour de la course. Pour les coureurs, fournir obligatoirement lors de l'inscription :

- Pour les licenciés : une photocopie de la licence FFA 2012-2013,
- Pour les non licenciés : un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition en cours de validité.

Attention : Les déclarations sur l'honneur ne seront pas acceptées en lieu et place du certificat médical.

Assurance

Conformément aux dispositions de l'article L.321-1 du Code du Sport, sont couverts en responsabilité civile Total et Arkema en tant qu'organisateur, les préposés et les participants.

Déroulement Accueil

L'accueil de tous les participants et des spectateurs aura lieu sur le parking du restaurant d'entreprise, le dimanche 9 juin, à partir de 8h. Les véhicules pourront stationner sur le côté droit du parking du Bureau Commercial Usine (BCU). Les spectateurs peuvent suivre le départ et l'arrivée des courses depuis le parking du restaurant d'entreprise.

Remise des dossards pour les coureurs

Les dossards et le plan du parcours sont à retirer, le jour de la course, à partir de 8h30, au secrétariat mis en place au restaurant d'entreprise **contre versement des droits d'inscription de 5€ (reversés à ELA)**.

Les dossards seront remis sur présentation d'une pièce d'identité et devront être portés visiblement sur la poitrine.

Remise des badges pour les marcheurs

Un badge sera remis à chaque marcheur sur présentation d'une pièce d'identité. Il devra être retiré sur place, le jour de la marche, de 8h à 8h30, au secrétariat installé au restaurant d'entreprise.

Départ

- Marche : le départ est à 8h30, sur le parking du restaurant d'entreprise. Les marcheurs seront conduits en bus au chalet de l'APON.

- Courses : le départ des courses est donné à 10h sur le parking du restaurant d'entreprise.

Ravitaillement

Le point de ravitaillement se situe à mi-parcours du circuit 10 km, au chalet de l'APON (Association pour la Protection des Oiseaux et de la Nature), accessible à pied.

Un deuxième ravitaillement est prévu en cas de forte chaleur. Une collation sera proposée aux participants à l'issue de la course sur le parking du restaurant d'entreprise.

Douches et sanitaires

Les douches du bâtiment Arkema et les toilettes du restaurant d'entreprise seront mis à la disposition des participants. Il n'y aura pas de vestiaire ; les participants laisseront leurs effets personnels dans leurs véhicules, le parking étant surveillé. Total et Arkema déclinent toute responsabilité en cas de vol.

Assistance et sécurité

Médecins et secouristes assureront la couverture médicale de l'événement. Un véhicule d'assistance pourra ramener les personnes ne pouvant terminer le parcours.

Contrôle antidopage

Les participants aux courses hors stade s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.

Le poste de contrôle antidopage comprendra une salle d'attente, un bureau de travail et des toilettes.

Classement

Le 5 km : Un classement scratch (dans l'ordre exact d'arrivée) homme et femme récompensera les trois premiers de la course, toutes catégories confondues.

Le 10 km : Un classement scratch homme et femme récompensera les trois premiers arrivés, toutes catégories confondues.

Le premier de chaque catégorie se verra remettre un prix.

Bulletin d'inscription

Vous avez la possibilité de télécharger le bulletin d'inscription à partir du site internet :

www.arkema.com page Carling

A déposer ou à retourner **avant le 5 juin 2013**, à :

Clément HESSE

Arkema Carling - Communication

BP 61005

57501 Saint-Avoid Cedex

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Email :

Tél. :

Né(e) le :

Je participe à :

- la course individuelle 5 km
- la course individuelle 10 km
- la marche découverte avec l'APON

Personnel Arkema / Total (ou ayant-droit : conjoint ou enfants à charge de moins de 25 ans) :

- Oui Non

Si oui, précisez la société et le service :

Documents à fournir obligatoirement si vous participez à la course de 5 km ou 10 km :

- Licence Fédération Française d'Athlétisme
N° de licence

ou
 Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition en cours de validité

Ce bulletin d'inscription est à retourner accompagné d'une photocopie de votre pièce d'identité (recto-verso) et des documents à fournir (certificat médical ou licence) si vous participez aux courses. **L'original de la pièce d'identité sera à présenter le jour de l'événement pour récupérer votre dossard ou badge, de même que pour le certificat médical et la licence.** L'inscription sera validée seulement par envoi de ces papiers.

Aucune inscription pour les courses ou la marche ne sera prise en compte le jour de l'événement.

En signant le présent bulletin, je déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepter les conditions.

Le :

Signature :
(précédée de la mention
«lu et approuvé»)